



General Assembly

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1007
4 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-sixième session
3-7 octobre 2005

RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIEME REUNION
DU COMITE PERMANENT
(8-11 mars 2005)

I. INTRODUCTION

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Hernán Escudero Martínez (Equateur), ouvre la réunion. Il informe le Comité des requêtes de statut d'observateur déposées par le Bénin et la République de Moldova, requête agréée par le Comité. Le Président avertit le Comité que le Vice-président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Shotaro Oshima (Japon), vient de quitter Genève et qu'une réunion plénière extraordinaire du Comité exécutif est convoquée pour élire un nouveau Vice-président.

2. Dans une déclaration liminaire, le Haut Commissaire par intérim assure le Comité que le personnel est resté concentré sur la mission de porter secours aux réfugiés dans le monde, malgré une époque difficile. Elle reconnaît l'engagement et le dévouement du personnel du HCR dans le monde entier et à l'occasion de la Journée internationale de la femme, rend un hommage spécial au personnel féminin du HCR qui joue un rôle crucial dans les efforts déployés pour protéger les femmes et les enfants. Le Conseiller spécial du Haut Commissaire sur les questions de genre fournit une actualisation sur les efforts du HCR pour intégrer les préoccupations en matière d'appartenance sexuelle.

3. Les délégations reconnaissent la contribution de Monsieur Lubbers au cours de son mandat et renouvellent leur confiance dans la direction intérimaire ainsi que dans l'engagement du personnel du HCR.

II. VISITE DU PRESIDENT AU TCHAD ET AU SOUDAN

4. Le Président fait rapport sur sa visite au Tchad et au Soudan (ouest de Darfour) du 29 janvier au 6 février. Il se félicite des efforts déployés, en particulier la coopération entre le HCR et les ONG partenaires mais demande une plus grande intervention de la communauté internationale dans cette crise, notamment pour fournir un financement d'urgence additionnel afin de répondre aux besoins de protection et élaborer une définition plus claire des mandats et des compétences de tous les acteurs sur le terrain. Au Soudan, sur le front politique, il estime que l'accord de paix nord-sud constitue un pas en avant et un point de départ pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le Président exprime sa reconnaissance aux gouvernements du Tchad et du Soudan pour leur hospitalité et leur coopération ainsi qu'au personnel du HCR et des ONG du Tchad et du Soudan qui ont contribué à la préparation et à l'organisation de cette mission.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-DEUXIEME REUNION ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2005

5. L'ordre du jour de la réunion (EC/55/SC/CRP.1/Rev.1) est adopté. Le Programme de travail du Comité permanent pour 2005 (EC/55/SC/CRP.2), tel qu'approuvé à la réunion de planification du 8 décembre 2004, est également adopté sans amendement.

IV. QUESTIONS RELATIVES A LA GESTION, AU CONTROLE FINANCIER, A L'ADMINISTRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES

A. Mise à jour sur les réformes de gestion

6. Le Haut Commissaire par intérim procède à une mise à jour de la réforme de la gestion au HCR. Elle passe en revue les mesures prises suite à l'étude des processus au Siège répondant aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et souligne que cette étude avait pour objet d'améliorer la façon dont le Siège appuie le terrain. Concernant le suivi des conclusions du Rapport Mannet, un processus de consultations est en cours pour élaborer des suggestions de mise en oeuvre ainsi que des améliorations. Dans l'établissement d'un objectif de croissance zéro, au niveau des postes du Siège en 2006, en vertu d'une formule appelée 90/10, les gestionnaires ont été invités à identifier 10 pour cent de leurs actifs pouvant être déployés dans d'autres secteurs.

7. Plusieurs délégations se félicitent de la réponse du HCR aux recommandations du Corps commun d'inspection, particulièrement la gestion basée sur les résultats, le développement ultérieur de normes et indicateurs ainsi que le Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP). L'accent mis par le HCR sur le terrain est également bienvenu, tout comme les suggestions contenues dans le rapport Mannet. Néanmoins, on demande au HCR de se montrer plus transparent, particulièrement eu égard aux travaux de l'Inspecteur général. Quelques préoccupations sont exprimées concernant la nécessité d'accroître la présence du HCR dans le domaine de la protection ainsi que dans celui de la sécurité du personnel sur le terrain et de maintenir la capacité de réponse en situations d'urgence. Plusieurs délégations se félicitent des

progrès accomplis concernant le projet *Profile*. L'importance des partenariats entre le HCR et d'autres entités des Nations Unies ainsi que des ONG fait également l'objet de nombreuses interventions.

8. Le Haut Commissaire par intérim est d'accord de réexaminer la question d'une plus grande transparence dans les activités de l'Inspecteur général, y compris la diffusion des rapports d'inspection et d'enquête aux membres du Comité exécutif et elle convient de la nécessité de réexaminer le Comité de contrôle et son mandat. Elle convient qu'il faut également se pencher sur la nécessité de rechercher des solutions durables en Afrique.

B. Proposition visant à créer un poste de Haut Commissaire assistant (Protection)

9. Un consensus se dégage pour différer toute décision sur la proposition de créer un poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection jusqu'à la nomination d'un Haut Commissaire et la plupart des délégations estiment également que des consultations supplémentaires seront nécessaires sur cette question ainsi que sur les questions de gestion connexes. Plusieurs délégations exhortent néanmoins le HCR à reclasser immédiatement le poste de Responsable de la réinstallation au niveau D-1 pour répondre comme il convient à l'évolution des possibilités de réinstallation et bien des délégations soutiennent également la proposition d'intégrer le processus Convention Plus.

C. Matrice sur le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la comptabilité de 2003

10. Le Contrôleur présente la matrice sur le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2003 qui fait l'objet de louanges pour sa transparence. Une information supplémentaire sur les progrès concernant le projet MSRP est demandée, particulièrement eu égard aux fonds utilisés par les partenaires d'exécution. Le Contrôleur confirme que depuis son adoption au Siège, MSRP a permis de clore la comptabilité pour 2004. Toutefois, bien que le HCR soit désormais en mesure d'identifier les progrès mois par mois, une mise en oeuvre complète prendra deux ans.

D. Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général

11. L'Inspecteur général donne un exposé sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général en 2004 et annonce un plan visant à renforcer et élargir la fonction d'inspection en 2005. Le Bureau de l'Inspecteur général continue d'élaborer un cadre d'obligation redditionnelle pour le HCR, y compris la poursuite de mesures ciblées pour éviter toute mauvaise conduite et l'inscription aux dossiers du personnel des conclusions des procédures disciplinaires ; l'amélioration de la qualité des enquêtes ; la poursuite de la collaboration avec les organes d'enquête des Nations Unies et la publication d'une information plus complète sur le nombre et le type des enquêtes menées à bien.

12. Plusieurs délégations se félicitent du programme ambitieux de l'Inspecteur général et demandent des rapports plus détaillés à l'avenir. Les délégations appuient, dans l'ensemble, les recommandations du Corps commun d'inspection et demandent davantage de détails sur la façon dont le HCCR a l'intention d'y répondre. Plusieurs délégations demandent également des

informations sur le lien entre le Bureau de l'Inspecteur général et l'Office des Nations Unies pour les services de contrôle interne ainsi que sur le renvoi de cas aux institutions chargées de faire respecter la loi. L'Inspecteur général répond qu'il y a actuellement cinq cas renvoyés bien que cela ne soit pas la pratique habituelle en raison du besoin de tenir compte des différences entre les normes nationales et celles des Nations Unies. Il entreprend également de fournir un document sur les mandats respectifs et les relations entre le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau des services de contrôle interne.

V. BUDGETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

A. Budgets-programmes, financement en 2004 et projections pour 2005

13. Le Contrôleur présente les tout derniers chiffres pour 2004 et les projections pour 2005 tels que contenus dans le document EC/55/SC/CRP.5. En 2004, le HCR est parvenu à rester dans le cadre des ressources financières totales disponibles et de maintenir une relative stabilité financière, grâce à un report élevé de 2003 et à une limitation des dépenses administratives de programme et non liées au personnel. Les recettes en 2004 se sont élevées à 1 031 millions de dollars E.-U. avec un report de 2003 de 105 millions. Dans la mesure où les dépenses pour 2004 ont été estimées à 1 062 millions, le report prévu en 2005 était de 74 millions. Le Contrôleur note que les gains réalisés et non réalisés grâce aux ajustements des taux de change en 2004 se sont élevés à 6,6 millions de dollars E.-U. Concernant les perspectives globales pour 2005, le HCR a pris des mesures en vue d'un déficit financier possible au titre du Budget-programme annuel, particulièrement moyennant l'introduction d'une limitation à 95 pour cent des budgets administratifs de programme et non liés au personnel en 2005. Le Contrôleur est relativement optimiste quant aux perspectives financières pour 2005 mais n'exclut pas de devoir prendre de nouvelles mesures de contrôle budgétaire.

14. Le Directeur de la Division des relations extérieures a passé en revue les efforts de collecte de fonds en 2004. Parmi les progrès accomplis, il convient de mentionner le renforcement du partenariat avec les donateurs traditionnels, les sources de fonds complémentaires et une augmentation des contributions venant du secteur privé. Concernant 2005, le Directeur a constaté que les besoins financiers actuels s'élevaient à 1 350,6 millions de dollars E.-U. Alors que la Conférence d'annonces de contributions de décembre 2004 a mobilisé un montant record de 405,4 millions de 48 donateurs, le Directeur a demandé aux bailleurs de fonds d'honorer leurs annonces de contribution dès que possible afin d'éviter toute interruption au niveau des opérations. Il a regretté le niveau modeste des contributions reçues à ce jour des six programmes supplémentaires en 2005 (d'un total de 369 millions de dollars E.-U.) mais a demandé que les besoins résultant des nouveaux développements ne détournent pas de fonds du Programme annuel.

15. Plusieurs délégations annoncent de nouvelles contributions au HCR. Un certain nombre d'entre elles notent avec préoccupation la crainte du HCR de voir le Budget annuel pour 2005 non intégralement financé et sa crainte de voir certains besoins non couverts. Cela souligne la nécessité d'évaluations plus efficaces des besoins. Une préoccupation est également exprimée concernant le faible niveau des contributions aux programmes supplémentaires de 2005 et

concernant les déficits financiers éventuels en Afrique. Tout en félicitant le HCR pour ses activités dans le cadre de la crise des Tsunamis, il espère que cela n'affectera pas les contributions au Budget annuel.

16. Un consensus se dégage sur l'appui à l'établissement d'un programme supplémentaire pour des mesures d'établissement de la confiance au Sahara occidental et pour que les fonds non utilisés de la catégorie II de la Réserve des opérations soient reportés sur le programme supplémentaire. Une délégation demande davantage de discussions sur l'application dans ce cas du pourcentage de sept pour cent pour les dépenses d'appui prélevées sur les programmes supplémentaires. En réponse à plusieurs questions quant aux raisons pour lesquelles l'Opération au Tchad/Darfour a été poursuivie dans le cadre d'un programme supplémentaire plutôt que d'être intégrée dans le programme annuel en 2005, le Directeur explique qu'au moment où le Budget 2005 a été bouclé, le HCR ne savait pas comment la situation se développerait au Tchad et au Soudan.

17. En réponse à des questions concernant l'application du gel de cinq pour cent sur les budgets de dépenses administratives de programme et non liées au personnel en 2005, le Contrôleur explique que des limites ont été fixées au plan régional et que les directeurs de bureaux sont responsables de la décision quant aux budgets qui doivent être réduits. Le HCR préfère réduire les budgets tôt dans l'année plutôt qu'à la fin et avance qu'une limite initiale pourrait ne pas se révéler suffisante. Sur la raison pour laquelle le report pour les administrateurs auxiliaires a été si élevé, le Contrôleur répond que cette question est actuellement débattue et qu'une information supplémentaire sera fournie. Concernant les conséquences des fluctuations du taux de change du dollar des Etats-Unis, le Contrôleur cite un certain nombre de problèmes, y compris les différences de taux de change entre la date d'une annonce de contributions, la réception des fonds et les paiements réels ainsi que les différences entre les taux de change du marché et les taux des Nations Unies et le fait que nombre de programmes du HCR sont mis en oeuvre dans des devises autres que le dollar des Etats-Unis.

18. Le projet de décision (EC/55/SC/CRP.5, Annexe VIII) est adopté.

B. Evaluation de la phase pilote de la catégorie II de la Réserve des opérations

19. Le Contrôleur explique que l'examen de la catégorie II de la Réserve des opérations présenté dans le document EC/55/SC/CRP.6, contient également le Rapport du consultant indépendant ainsi qu'un projet de décision proposant une extension de la période expérimentale.

20. Bon nombre de délégations se félicitent du Rapport du consultant indépendant et de la poursuite de la période expérimentale suggérée. Bien que plusieurs délégations se félicitent de la transparence accrue et des principes directeurs plus clairs, un certain nombre d'entre elles demandent également une précision ultérieure des critères en présentant une analyse plus approfondie d'ici à la session du Comité exécutif de 2006. Une délégation exhorte le HCR à veiller à ce que cette catégorie II ne conduise pas à une fragmentation et souscrit aux actualisations proposées moyennant le site Web. Une préoccupation est exprimée concernant des conséquences néfastes éventuelles sur le financement du Budget annuel et sur un processus de budgétisation et de planification fondé sur les besoins. Compte tenu que la catégorie II représente un mécanisme précieux pour le financement par les donateurs d'activités

fondamentales qui ne seraient pas incluses dans le Budget annuel du HCR, une délégation appuie l'adoption de façon permanente de cette catégorie II dès 2006 mais ne s'oppose pas à une prolongation de la période expérimentale jusqu'à la fin de 2006. Une autre délégation insiste sur le fait que les bailleurs de fonds devront confirmer l'additionnalité de leurs contributions. La question relative à l'inclusion des frais administratifs dans les ouvertures de crédits au titre de la catégorie II fait l'objet d'une discussion et il est décidé que le HCR examinerait cette question plus avant. Le Contrôleur note qu'il y a un large appui au maintien de la catégorie II et confirme que le HCR continuera de travailler sur les questions de la transparence et de l'établissement de critères clairs.

21. Suite à l'adoption des amendements proposés par plusieurs délégations, le projet de décision (EC/55/SC/CRP.6, Annexe I) est adopté.

C. Analyse des avantages et inconvénients de la proposition visant à biennialiser le Budget-programme

22. Le Contrôleur explique que le document présenté (EC/55/SC/CRP.7) fournit une analyse préliminaire des avantages et inconvénients de la biennialisation du cycle budgétaire sur lesquels on reviendrait lors de réunions consultatives informelles.

23. Plusieurs délégations appuient la biennialisation car elle représente une harmonisation au sein du système des Nations Unies et parce qu'elle pourrait améliorer la planification à long terme. Une délégation souligne également que la biennialisation pourrait améliorer la continuité et la stabilité alors qu'une autre se déclare déçue de voir qu'une analyse plus approfondie n'a pas été préparée pour cette réunion. Des économies de temps et d'argent pourraient être dégagées dans la mesure où pour la deuxième année des budgets biennaux, aucun document ne doit être préparé et où il devrait être possible d'avoir une certaine marge de manoeuvre au cours de la deuxième année. En outre, certains des programmes du HCR sont déjà pluri-annuels. Toutefois, certaines délégations jugent difficile d'assurer des ajustements budgétaires au cours de la deuxième année ; si une crise majeure survient au cours de la première année, un déficit financier pourrait se produire au cours de la deuxième année. Un certain nombre de délégations avancent qu'elles ont des cycles budgétaires annuels et qu'elles continueront à engager des fonds sur une base annuelle même si un budget biennal est adopté.

24. Le Contrôleur affirme que la biennialisation ne signifie pas la fin des rapports financiers annuels ; le HCR continuera de produire des rapports financiers annuels et fera l'objet de vérifications extérieures des comptes sur une base annuelle. Il souligne que le HCR n'a pas encore pris position sur cette question mais a pris connaissance des commentaires faits et fournira des détails additionnels lors des prochaines réunions consultatives informelles. Concernant la question des ajustements budgétaires au cours de la deuxième année, le Contrôleur fait remarquer qu'un certain nombre de mécanismes et de techniques sont disponibles à cette fin.

VI. PROTECTION INTERNATIONALE

25. Dans son exposé sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour la protection, la Directrice du Département de la protection internationale souligne les liens étroits entre le Département de la protection et les bureaux afin d'améliorer la protection sur le terrain, y compris l'intégration de

l'Agenda pour la protection. Le Département de la protection internationale constitue un recueil des meilleures pratiques dans l'exécution de la protection grâce à une subvention de la Fondation Ford. Parmi les priorités en 2005, il convient de mentionner les progrès concernant l'apatridie, une meilleure compréhension des déficiences au niveau des stratégies de création de capacités et l'amélioration des processus de détermination du statut de réfugié. Des progrès ont également été accomplis dans la recherche de solutions durables en Afrique et en Amérique latine ainsi que dans le Cadre pour la recherche de solutions durables. L'initiative Convention Plus reste un instrument intéressant pour poursuivre la mise en oeuvre de l'Agenda pour la protection. Le Département cherchera également les moyens de renforcer la coopération avec les ONG en faisant mieux prendre conscience de l'Agenda et en l'intégrant dans les activités. La Directrice demande aux délégations s'il est possible de parvenir à un rapport intérimaire global aux jalons des cinq ans de l'Agenda en vertu duquel le HCR, les Etats et les ONG produiraient un aperçu commun des déficiences, des défis et des orientations futures.

26. Dans leurs interventions, les orateurs affirment leur engagement actif à l'Agenda et deux délégations annoncent qu'elles présenteront un rapport sur leurs propres efforts pour mettre en oeuvre l'Agenda à la réunion de juin du Comité permanent. Plusieurs délégations voient le bien-fondé de donner suite à la suggestion d'un rapport global pour célébrer les cinq ans d'application de l'Agenda. Eu égard à la composante de l'Initiative Convention Plus sur le ciblage de l'aide au développement, les délégations demandent un rapport détaillé de la part du HCR sur ses expériences dans divers pays d'Afrique afin de permettre aux Etats de contribuer à l'élaboration d'un accord générique dans ce domaine. Le HCR est invité à prendre des mesures rapides pour invoquer la clause de cessation pour les réfugiés rwandais.

27. La Directrice se félicite de l'intention d'un certain nombre d'Etats de présenter un rapport sur leur propre mise en oeuvre de l'Agenda et offre de soutenir de nouvelles initiatives en matière d'apatridie. L'idée de convoquer une réunion ministérielle a déjà fait son chemin mais la question doit être étudiée de façon plus approfondie en consultation avec le nouveau Haut Commissaire. La Directrice s'engage à faire avancer la question du reclassement du poste de Chef de la Section de réinstallation mais laisse le Haut Commissaire par intérim faire un commentaire supplémentaire à cet égard. Concernant l'application de la clause de cessation pour les réfugiés rwandais, la Directrice fait observer que le HCR doit étudier chaque exode de façon scrupuleuse mais qu'entre temps, la cessation ne doit pas être un obstacle à la promotion active du rapatriement librement consenti. Sur la question du ciblage de l'aide au développement, le HCR travaille à une déclaration de meilleures pratiques dans le contexte de l'initiative Convention Plus. La Directrice promet de débattre avec ses collègues de la question consistant à analyser les expériences dans l'application de cette approche.

VII. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

28. Le Haut Commissaire assistant présente les activités régionales et les programmes globaux en attirant l'attention sur plusieurs développements opérationnels, y compris la réponse d'urgence extraordinaire du HCR au tsunami à la requête du Secrétaire général. Sur la base de l'expérience du HCR en matière de situations d'urgence, le HCR a mis en oeuvre un système d'alerte en étroite collaboration avec les membres du CPI. La sécurité du personnel a été jugée extrêmement importante et le HCR met en oeuvre actuellement les recommandations d'une étude interne de sécurité conduite l'année précédente. Le Haut Commissaire assistant décrit les efforts

récents pour faciliter les solutions durables aux situations de réfugiés prolongées, y compris en améliorant la capacité du HCR à recueillir des données et à mesurer les progrès. Des progrès ont également été accomplis dans l'enregistrement moyennant le projet Profil en intégrant les normes et les indicateurs et en assurant l'étude adéquate des besoins spéciaux des femmes, des enfants et des personnes âgées moyennant la mise en oeuvre du projet d'intégration des critères d'âge et de genre.

A. Asie et Pacifique

29. Après une brève présentation et un bref aperçu de la Réponse d'urgence au tsunami dans l'Océan indien, la Directrice se concentre sur trois secteurs préoccupants dans la région Asie-Pacifique : le renforcement du cadre de protection des réfugiés, la recherche de solutions durables et la couverture des besoins de protection des femmes et des enfants.

30. Les délégations expriment leur reconnaissance au HCR pour sa réponse rapide et la livraison d'articles d'urgence aux victimes du tsunami, bien que plusieurs soient préoccupées de voir que la présence d'acteurs extérieurs dans la province indonésienne d'Aceh est actuellement à l'étude. La Directrice rappelle que si le HCR a reçu un large appui du Gouvernement indonésien, il y a eu des questions quant à sa présence après la phase d'urgence par rapport à son mandat. Le HCR attend des éclaircissements en la matière et serait prêt à adopter une autre approche en matière de mise en oeuvre. La Directrice note également que les stratégies de relèvement à long terme à Sri Lanka, y compris la composante 4R¹, sont à l'étude pour tenir compte du contexte du tsunami.

31. Un certain nombre de situations spécifiques sont soulevées. Plusieurs délégations se félicitent des efforts récents déployés par les parties concernées pour trouver des solutions et instaurer un dialogue sur la situation des Montagnards au Cambodge tout en exprimant leur préoccupation quant à l'accès du HCR aux Haut plateaux du Centre et à l'inclusion de nouveaux arrivants dans le mémorandum d'accord. Plusieurs délégations attirent l'attention sur la situation précaire des Tibétains transitant par le Népal et demandent au HCR, au Népal et au Bhoutan de trouver une solution à la situation prolongée des 100 000 réfugiés dans les camps au sud-est du Népal. La situation des Nord-Coréens en Chine est également débattue. La Thaïlande est félicitée pour l'élargissement de son espace d'asile mais on lui demande d'accorder aux réfugiés de Myanmar le droit au travail et à la liberté de mouvement et de donner au HCR un rôle important de suivi dans les comités d'admission provinciaux dès qu'ils seront rétablis. La situation actuelle en Malaisie malgré les progrès récents en matière de renforcement de l'asile est encore une source de vive préoccupation. Les mesures positives prises par le HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont appréciées tout comme ses initiatives en matière d'intégration des critères de genre et d'âge. La Délégation des ONG rappelle aux Etats que la non délivrance de certificats de naissance constitue la principale source de l'apatridie et que les Etats doivent se concentrer sur ce domaine s'ils veulent sincèrement réduire le nombre d'apatrides. La Directrice décrit l'apatridie dans la région comme le second mandat du HCR et affirme que le HCR est prêt à offrir son assistance à cet égard.

¹ Rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction.

B. CASWANAME

32. Le Directeur fait état de progrès en matière de recherche de solutions durables pour les réfugiés et les personnes relevant de la compétence du HCR dans la région CASWANAME. Il se félicite des mesures prises par plusieurs Républiques d'Asie centrale pour accorder la nationalité aux réfugiés et annonce l'intention du HCR d'envisager de déclarer la cessation du statut de réfugié pour les Tadjiks déplacés vers la fin de 2005, en consultation avec les gouvernements concernés. Des discussions plus approfondies suivront concernant les possibilités d'autres solutions durables pour les réfugiés et les apatrides de la région. Le Directeur se déclare satisfait de la réinstallation des Afghans en Asie centrale et fait des commentaires sur l'évolution de la situation des réfugiés afghans, confirmant que le rapatriement librement consenti appuyé par le HCR se poursuivra en 2005. Il se félicite également du consensus dégagé lors des consultations stratégiques récentes à Bruxelles avec les gouvernements concernés et la communauté internationale concernant l'identification de solutions à plus long terme. Néanmoins, les conditions prévalant dans certaines régions de l'Afghanistan ne permettent pas le retour. Pour la plupart des réfugiés irakiens, les circonstances actuelles ne permettent pas un rapatriement sûr et digne. Le Directeur décrit les efforts du HCR, malgré les problèmes énormes, pour aider les irakiens rentrant spontanément chez eux par le biais d'un réseau d'ONG dans le pays et regrette qu'aucune contribution nouvelle n'ait été reçue pour le budget supplémentaire de 2005 concernant l'Iraq. Des préparatifs sont en cours en prévision de retours plus importants dès que les conditions s'amélioreront.

33. Le Directeur fait état des progrès accomplis dans l'intégration des critères de genre et d'âge dans les opérations de la région et se déclare particulièrement reconnaissant pour l'appui à la réinstallation des victimes afghanes de la violence sexuelle et sexiste. Il souligne la nécessité de mécanismes visant à prévenir les pertes tragiques en vies humaines dans la Mer Méditerranée entre l'Afrique sub-saharienne et l'Europe via l'Amérique du Nord et entend appuyer les Etats d'Afrique du Nord à identifier les demandeurs d'asile dans les flux mixtes de migrants qui transitent dans la région en soulignant la nécessité d'interdire les déportations de demandeurs d'asile et de réfugiés interceptés vers des régions où leur vie et leur sécurité sont menacées.

34. Plusieurs délégations se félicitent des activités du HCR pour la recherche de solutions durables en Asie centrale ainsi que de l'initiative concernant les déficiences en matière de protection. L'approche en matière de solutions globales à la situation en Afghanistan reçoit un large appui de la part du HCR de même que la stratégie visant à établir des liens pour veiller à ce que les initiatives de développement en faveur des personnes relevant de la compétence soient intégrées dans les programmes. Concernant l'Iraq, la position du HCR de ne pas promouvoir le retour vers le pays est soutenue et plusieurs délégations félicitent le HCR pour sa gestion à distance et l'établissement de relations avec les ministères irakiens. Un certain nombre de délégations se félicitent des activités du HCR en matière de violence sexuelle et sexiste et des efforts initiaux pour intégrer les critères de genre et d'âge au niveau communautaire au Moyen-Orient et se réjouissent d'une extension de cette politique à toutes les opérations de la région CASWANAME.

35. Bon nombre de délégations se félicitent des progrès accomplis dans le cadre du programme de mesures visant à établir la confiance dans les camps de réfugiés de Tindouf et du Sahara occidental et certaines annoncent leur appui pour une seconde phase de ce programme en

2005. On entend une requête visant à enregistrer les réfugiés dans les camps de Tindouf et le Directeur réitère l'intention du HCR de poursuivre les contacts diplomatiques avec toutes les parties concernées.

36. Le Directeur souligne la nécessité de cadres de politiques en matière de solutions plus durables pour les Afghans qui ne peuvent encore rentrer chez eux, cadres qui vont au-delà de la sphère humanitaire pour couvrir les questions relatives à la pauvreté et aux migrations. Il se prononce sur la question des envois de fonds des nationaux travaillant à l'étranger vers l'Afghanistan et affirme que le HCR étudie différents aspects de cette questions avec l'Organisation internationale du travail et l'Organisation internationale pour les migrations. Le Directeur remercie les pays de la région pour leur accueil généreux des Iraquiens en vertu du régime de protection temporaire.

C. Europe

37. Le Directeur souligne les processus complexes de transition et de transformation en Europe, y compris l'achèvement de la première phase de l'harmonisation européenne dans le secteur de l'asile et l'adhésion de dix Etats additionnels à l'Union, ce qui a de lourdes implications en matière d'asile et de migration. Le Bureau pour l'Europe a établi un cadre stratégique de cinq ans focalisé sur trois termes principaux : le renforcement de l'asile, la promotion de la stabilité et un appui aux activités du HCR.

38. Malgré une diminution du nombre de demandes d'asile, le renforcement des systèmes d'asile en Europe lance des défis considérables. Le HCR a appuyé vigoureusement la première phase de l'harmonisation dans l'Union européenne malgré certaines préoccupations selon lesquelles les directives relatives à l'asile ne répondaient pas à certains égards aux normes internationales et aux meilleures pratiques. Le HCR se concentre désormais sur la deuxième phase visant à établir un système d'asile commun d'ici à 2010, conformément à la décision dans le cadre du programme de la Haye adoptée en novembre 2004. Dans l'ensemble de l'Europe, le HCR a encouragé le dialogue transfrontalier entre les Etats, des deux côtés de la nouvelle frontière extérieure de l'Union européenne, y compris moyennant le processus *Soderkoping*. Une dernière réunion de suivi de la Conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des questions relatives à la migration et à l'asile (également connue comme processus de la Conférence sur la CEI) devait avoir lieu en 2005 et une analyse détaillée des déficiences sera conduite pour définir les secteurs d'action ultérieurs.

39. Le Directeur passe également en revue le rôle du HCR au nord et au sud du Caucase ainsi que dans les Balkans où le HCR participe à un dialogue multilatéral pour dresser un bilan des progrès post-Dayton et définir les tâches restant à effectuer en matière de rapatriement librement consenti. La restructuration de la présence du HCR en Europe centrale et de l'Ouest se poursuit afin de faciliter la formulation de stratégies et le développement de réponses aux défis communs tout en rationalisant la dotation en personnel, les structures, les fonctions et les responsabilités.

40. Bon nombre de délégations déclarent soutenir les activités du HCR au nord du Caucase ainsi que dans le cadre du prochain dialogue de haut niveau sur la sécurité humaine. Les délégations appuient le HCR dans la poursuite de solutions durables au sud-est de l'Europe, y compris les retours de minorités vers le Kosovo. L'initiative "3x3" dans les Balkans est

considérée comme un modèle pour la mise en oeuvre de solutions en faveur des réfugiés moyennant une étroite coopération et une approche trilatérale. Une délégation regrette vivement les poussées xénophobes et la confusion entre réfugiés et migrants et plusieurs délégations demandent un meilleur partage des responsabilités et de la charge au sein de l'Union européenne.

41. Répondant aux interventions, le Directeur explique que le vif intérêt manifesté pour le développement de voies et de programmes de migration régulière en Europe pourrait limiter les risques de confusion entre demandeurs d'asile et migrants. Le HCR aimerait également voir une augmentation des places de réinstallation offertes par l'Europe. Concernant l'augmentation des demandes d'asile dans certains nouveaux Etats membres à la frontière extérieure de l'Union européenne, il est nécessaire de mieux se répartir la charge pour aider les Etats encore dotés de systèmes d'asile fragiles.

42. Le Directeur confirme que le Haut Commissariat continue de se concentrer sur le rapatriement des réfugiés en Serbie et Monténégro et sur la nécessité de s'affranchir des obstacles aux retours. Malgré un climat difficile concernant le retour des minorités, le HCR s'engage sans réserve à appuyer le retour des personnes déplacées au Kosovo et maintiendra sa présence au Kosovo en 2006. En Azerbaïdjan, une mission est prévue pour réévaluer le rôle du HCR et mieux cibler ses interventions ainsi que ses efforts de plaidoyer. Concernant la Géorgie, une opération de vérification des personnes déplacées à l'intérieur du territoire a commencé en octobre 2004 mais les fonds font encore défaut pour achever cette opération.

D. Afrique

43. Le Directeur passe en revue les situations actuelles de réfugiés en Afrique, soulignant le retour de plus de 350 000 réfugiés depuis le dialogue sur le rapatriement librement consenti et la réintégration durable en Afrique de l'année dernière, et prédit le rapatriement librement consenti probable d'un nombre plus grand encore de réfugiés en 2005. Les solutions durables restent l'objectif global fondamental du HCR en Afrique mais une participation beaucoup plus active des acteurs du développement se révèle nécessaire. Les principaux défis du HCR consistent à soutenir les opérations de retour moyennant des ressources suffisantes d'emblée et à continuer d'étudier les situations de réfugiés prolongées.

44. Tout en se félicitant du nombre croissant de retours volontaires, un certain nombre de délégations reconnaissent que, si les retours entendent être durables, nombre de problèmes doivent être résolus, y compris la sécurité, la présence de mines terrestres, les infrastructures, le développement économique et les moyens de gagner sa vie. La menace à une paix durable causée par la prolifération des armes légères est soulignée par un certain nombre de délégations et d'autres expriment leurs préoccupations quant aux conditions de sécurité préoccupantes qui prévalent au Soudan ainsi qu'en République démocratique du Congo.

45. Plusieurs délégations affirment que la communauté humanitaire internationale ne fournit pas une réponse adéquate pour garantir la protection d'un nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du territoire dans le monde, notamment au Soudan, au Libéria et en République démocratique du Congo, et demandent des voies hiérarchiques claires concernant les personnes déplacées à l'intérieur du territoire ainsi qu'une évaluation de l'approche coopérative au Darfour.

46. Plusieurs délégations déclarent apprécier le plan d'opérations par pays, l'opération de planification conjointe et bon nombre d'entre elles se félicitent des progrès accomplis par le HCR dans l'utilisation de normes et indicateurs. Toutefois, une délégation exhorte l'extension de la formation quant aux normes et indicateurs à tous les bureaux extérieurs du HCR d'ici à la fin de 2005 et plusieurs délégations demandent l'inclusion d'indicateurs plus nombreux concernant les questions de l'environnement et de la sécurité. Des efforts plus intenses en matière d'intégration des critères d'âge et de genre sont encouragés et une délégation appelle l'attention sur un exemple de participation au titre du programme «4R» au Libéria. On demande une actualisation de la mise en œuvre des initiatives «4R» en Afrique.

47. De nombreuses délégations se déclarent très préoccupées par les pénuries alimentaires dans plusieurs régions d'Afrique, lançant une mise en garde selon laquelle ce problème pourrait devenir une crise humanitaire. Plusieurs pays d'accueil de réfugiés lancent un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle fournisse un appui plus important dans des régions critiques en matière de réintégration de rapatriés, notamment pour ce qui concerne la sécurité, et on demande une étude des meilleures pratiques en matière d'intégration sur place pour savoir pourquoi il s'agit d'une solution durable si difficile dans de nombreux pays d'Afrique.

48. Dans ses réponses, le Directeur admet que si la stratégie «4R» fonctionne bien globalement, davantage d'appui est nécessaire pour les acteurs du développement. Il reconnaît que des améliorations pourraient être apportées en matière de coordination avec d'autres institutions des Nations Unies et encourage une nouvelle réflexion de la part de la communauté internationale concernant la responsabilité des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le Directeur note que le Plan d'action global pour la Somalie connaît des progrès intéressants avec un projet de plan d'action devant être prochainement achevé. Enfin, le Directeur lance un appel aux donateurs pour qu'ils appuient davantage les programmes de rapatriement librement consenti au Burundi, au Libéria et au sud du Soudan, ainsi que les stratégies d'intégration sur place et d'autonomie telles que DAR (Aide au développement pour les réfugiés) et DLI (Développement moyennant l'intégration sur place) pour améliorer les normes en matière de protection et d'assistance dans les situations de réfugiés prolongées.

E. Aperçu de l'opération pour la situation au Soudan

49. Le Directeur de l'opération pour la situation au Soudan passe en revue la situation actuelle au Tchad, au Darfour et au sud du Soudan. La situation au Tchad a franchi le cap d'une phase d'urgence bien que la situation globale reste préoccupante. On compte 200 000 réfugiés dans 11 camps et 18 000 réfugiés supplémentaires sont installés le long de la frontière. Des ressources importantes sont encore requises pour couvrir des besoins, y compris la fourniture d'eau potable, de vivres et de bois de chauffage. La tension montant entre les réfugiés et les populations locales en concurrence pour des ressources rares complique encore le problème.

50. Au Darfour, le système des Nations Unies a fait des progrès dans la fourniture d'une assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le HCR est responsable de la protection et du retour librement consenti des personnes déplacées à l'intérieur du territoire vers leurs villages d'origine à l'ouest du Darfour. Toutefois, la situation de sécurité qui prévaut actuellement ne justifie pas des retours massifs de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et de réfugiés, et malgré les améliorations notées, une solution politique est toujours nécessaire

pour mettre un terme au conflit. Néanmoins, le gouvernement du Soudan a élaboré des plans pour réhabiliter des villages à l'ouest du Darfour, une lettre d'accord a été signée concernant le retour volontaire de personnes déplacées à l'intérieur du territoire tant vers l'ouest du Darfour qu'au sein de cette région et un petit nombre de retours a déjà eu lieu.

51. Au sud du Soudan, l'accord de paix a fait renaître l'espoir de voir une solution politique mettre un terme à des décennies de guerre civile. Le Directeur décrit l'approche du HCR à deux volets : couvrir les besoins des rapatriés spontanés et des résidents dans les régions d'origine et développer la capacité d'absorption des communautés d'accueil ; renforcer la protection pour créer un climat propice aux retours organisés ciblés au cours du deuxième semestre de 2005, si les conditions de sécurité le permettent. En outre, 550 000 réfugiés venant des pays voisins et autant de personnes déplacées à l'intérieur du territoire devraient prendre le chemin du retour. Toutefois, la pénurie d'infrastructures de base dans les régions de retour et l'insécurité qui prévaut toujours ne permettent pas les retours à grande échelle à ce stade. Disposant de cinq pour cent seulement des fonds requis, le Directeur lance un appel pour une action immédiate avant le début de la saison des pluies.

52. Les délégations expriment leurs vives préoccupations concernant les conditions prévalant dans les camps de réfugiés du Tchad, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en vivres et les risques de sécurité. Se prononçant sur le coût estimatif de l'assistance des réfugiés au Tchad, une délégation demande un tableau comparatif des coûts d'assistance aux réfugiés dans le monde. Des préoccupations plus vives encore sont exprimées concernant les besoins de protection et les conditions de sécurité des personnes déplacées à l'intérieur de la région du Darfour. Les délégations appuient le rôle du HCR concernant les personnes déplacées à l'ouest du Darfour mais une délégation se demande si les divergences entre la lettre d'accord signée avec le gouvernement soudanais et le coordonnateur humanitaire ainsi que le mémorandum d'accord avec l'OIM impliquent qu'il y a différents niveaux de clauses et de mesures d'une région à l'autre. Bon nombre de délégations demandent davantage d'éclaircissements sur les rôles des différents acteurs au Darfour et plusieurs appuient une initiative demandant une évaluation intégrale de l'approche de coopération visant à protéger les personnes déplacées avec la participation de l'ensemble des acteurs. Une délégation demande un rôle moteur des Nations Unies ainsi que la coordination prise en charge par une seule agence concernant l'assistance extérieure et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du Darfour, alors qu'une autre délégation souligne la responsabilité de la communauté internationale dans l'étude des causes profondes du problème, cherchant une solution durable à la crise et fournissant une assistance aux victimes du Darfour.

53. Concernant la situation au sud du Soudan, bon nombre de délégations sont préoccupées par le faible niveau des fonds reçus au titre du programme de retour et ceux qui ont eu la possibilité d'annoncer des contributions à cette fin, demandent un appui plus dynamique de la part des autres délégations et l'intervention précoce des agences chargées du développement pour permettre les retours viables. Parmi d'autres secteurs nécessitant une attention particulière, citons les questions foncières, le problème des mines et la nécessité de veiller à ce que les retours se fassent librement et en toute connaissance de cause.

54. Concernant le rôle du HCR au Darfour, le Directeur explique que des accords ont été élaborés concernant les secteurs de responsabilité géographique pour les personnes déplacées à l'ouest, au nord et au sud du Darfour : la lettre d'accord signée avec le gouvernement soudanais et le coordonnateur humanitaire cible le retour volontaire des personnes déplacées à l'intérieur du territoire vers l'ouest du Darfour et au sein de cette région, alors que le mémorandum d'accord conclu avec l'OIM assure une coordination avec le gouvernement soudanais ainsi que le coordonnateur humanitaire concernant les retours vers le nord et le sud du Darfour. On compte quelque 42 postes internationaux au sud du Soudan où le HCR a la responsabilité des personnes déplacées, et si les responsabilités sectorielles sont claires, les zones de responsabilité géographique restent confuses. Une réunion qui sera prochainement organisée s'efforcera d'élaborer une stratégie de protection et un plan de retour pour le sud du Soudan. Eu égard à l'approche de collaboration, le Directeur appelle aux délégations que les besoins et les défis sont énormes et qu'il reste beaucoup à faire pour l'ensemble des acteurs concernés.

F. Les Amériques

55. Le Directeur donne un bref aperçu de la situation des réfugiés en Amérique du nord et en Amérique latine et les principaux aspects des activités du HCR dans les différentes régions. Il souligne que les statistiques concernant le déplacement des Colombiens dans les pays voisins ne reflètent pas la dimension réelle de cette crise. La région des Amériques a des problèmes communs qui exigent un sens plus fort de la responsabilité collective et une solidarité entre les Etats, notamment pour résoudre les problèmes complexes que posent le conflit en Colombie, où le HCR vient récemment de renforcer sa présence. Le HCR a également passé en revue son rôle dans le système de coordination pour les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, a préparé un mémorandum d'accord avec l'Office pour la coordination des affaires humanitaires et a poursuivi des activités de création de capacité visant à mettre en œuvre avec davantage d'efficacité une législation sur les personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le plan d'action de Mexico de novembre 2004 représente la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection dans la région et le Directeur en a appelé aux Etats membres pour poursuivre sur l'élan.

56. Les délégations ont également exprimé leur engagement au plan d'action de Mexico y compris les aspects relatifs à la réinstallation et à l'intégration sur place, ainsi que le renforcement de l'asile dans la région et plusieurs délégués ont demandé aux donateurs d'accorder un appui pour atteindre les objectifs de ce plan. Une délégation demande l'assistance du HCR concernant l'élaboration d'une nouvelle législation sur l'asile et réaffirme son offre de réinstaller les réfugiés colombiens. Concernant la situation en Colombie, de nouveaux appels en faveur d'un appui international sont entendus compte tenu de l'impact important de cette crise. Bien qu'une délégation attire l'attention sur des améliorations au plan de la sécurité qui a permis le retour de certaines familles déplacées vers les régions de résidence ainsi qu'une réduction des nouveaux déplacements, la situation des personnes déplacées suscite encore une vive préoccupation tout comme l'importance de la population réfugiée et l'aggravation des conditions de sécurité dans de nombreuses régions. Le mécanisme tripartite existant, l'initiative DAR du HCR et la mise en œuvre du plan d'action de Mexico pourrait beaucoup contribuer à résoudre cette situation. Plusieurs délégations soulignent la nécessité de mieux surveiller les passages aux frontières y compris moyennant un renforcement de la présence du HCR et de garantir la séparation des éléments armés.

57. Parmi les autres questions soulevées, il convient de noter la situation des réfugiés haïtiens ; certaines pratiques régionales concernant l'accueil, la détention et le renvoi des demandeurs d'asile et la nécessité de faire face à la traite des femmes et des enfants dans les Caraïbes. Le rôle du HCR dans l'amélioration de la protection et des structures de détermination du statut de réfugié dans les Caraïbes, ses relations avec l'OIM et ses activités de réinstallation dans la région ont fait l'objet d'éloges, toutefois, le HCR a été encouragé à resserrer ses liens de coordination entre les bureaux de la région pour améliorer la protection.

58. Le Directeur apprécie l'appui qui s'est manifesté pour le plan d'action de Mexico ainsi que la bonne volonté manifestée de réinstaller les réfugiés à l'intérieur de la région. Il est d'accord pour étudier plus avant un certain nombre de questions soulevées, y compris le renforcement de la présence du HCR dans la région.

G. Programmes globaux et partenariats

59. Le Directeur de la division de l'appui opérationnel rappelle que les programmes globaux constituent une priorité pour le HCR. Ils incluent des efforts visant à poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection au niveau du terrain ainsi que la réalisation des objectifs de développement du millénaire, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la parité et l'habilitation des femmes, l'éducation élémentaire et la lutte contre le VIH/SIDA. Elle souligne la nécessité d'un partenariat étroit tant au sein du HCR qu'avec d'autres organisations. Parmi les secteurs d'activité clés, il convient de noter les efforts pour améliorer la qualité des programmes sur le terrain, particulièrement par le développement d'approches de gestion basées sur les résultats, la coordination de différentes initiatives bilatérales et multilatérales dans la recherche de solutions durables ; et l'intégration de critères de genre et d'âge, y compris moyennant l'enregistrement. Le fait que le HCR soit membre du GNUD devrait lui permettre de plaider pour l'inclusion des besoins des populations déplacées afin de poursuivre la mise en œuvre des buts de développement du millénaire.

60. Plusieurs délégations se félicitent des progrès accomplis dans l'intégration des critères de genre et d'âge et se félicitent également des efforts faits pour élargir le dialogue avec les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Une évaluation du projet pilote d'intégration des critères de genre et d'âge sera discuté lors de la réunion du Comité directeur en avril. Une délégation demande à tous les Directeurs de bureaux de garantir leur engagement d'intégrer ces critères dans tous les programmes du HCR. Il y a davantage d'appels pour une information plus complète sur les leçons tirées des initiatives de lutte contre la violence sexuelle et sexiste en Sierra Leone ainsi que la formation en la matière.

61. Les efforts déployés par le HCR dans le cadre des partenariats pour l'éducation et l'habilitation des réfugiés sont intéressants mais une délégation appelle l'attention sur la nécessité d'un appui psychosocial aux jeunes et encourage une collaboration plus étroite entre le HCR, l'UNICEF et l'OMS à cet égard. Concernant les autres questions relatives au partenariat, plusieurs délégations soulignent l'importance d'établir des liens entre les institutions humanitaires et de développement et se félicitent de l'évolution des programmes « 4R » et du lancement d'évaluations dans quatre pays. Une délégation demande davantage de détails sur la collaboration entre le HCR et les institutions financières concernant l'aide au développement

ainsi que l'inclusion de critères spécifiques aux réfugiés dans les opérations de planification stratégiques. La coopération entre le HCR et le PAM fait l'objet d'éloges, notamment concernant les efforts conjoints pour gérer les pénuries alimentaires en Afrique. Une délégation réaffirme son engagement à fournir des compétences techniques ainsi qu'une assistance au HCR, particulièrement en cas de crise.

62. Plusieurs délégations reconnaissent les progrès importants accomplis en matière d'enregistrement grâce au projet Profile mais demandent davantage de détails sur le rythme de la mise en œuvre et la fourniture de papiers aux femmes réfugiées. Tout en se félicitant des résultats enregistrés à ce jour dans l'intégration de normes et d'indicateurs, certaines délégations suggèrent que leur utilisation soit plus visible en tant qu'instrument de supervision.

63. Le Directeur confirme que le projet Profile a été adopté dans six pays en 2004 et devrait être adopté dans 30 pays en 2005. Concernant l'utilisation des normes et indicateurs, un rapport paraîtra prochainement afin d'identifier les bureaux utilisant les normes et indicateurs ainsi que les déficiences en matière de protection. Dans ses efforts pour respecter les cinq priorités pour les enfants, le HCR collabore étroitement avec l'UNICEF, Save the Children et la Commission des droits de l'homme.

64. Le Directeur convient que le souci de la parité doit prévaloir dans tous les programmes et non pas seulement dans les 16 pays pilotes en 2004. Le Haut Commissaire Assistant fait remarquer la prise de conscience de l'importance de ces critères de genre et d'âge et assure qu'ils seront intégrés dans les objectifs des programmes régionaux en 2006.

VIII. POLITIQUE DE PROGRAMME/PROTECTION

65. Le Directeur présente le projet de plan stratégique du HCR sur le VIH/SIDA pour 2005-2007, fondé sur les leçons tirées de la mise en œuvre du plan stratégique 2002-2004, des orientations techniques du secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres co-parrains ainsi que les principes directeurs du Comité permanent interinstitutions sur les zones de crise. Le plan présente les objectifs du bureau et les stratégies clés pour lutter contre le VIH/SIDA chez les réfugiés, les rapatriés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR et pour assurer que les droits humains des personnes relevant de la compétence du HCR et atteints du VIH/SIDA sont dûment respectés. Le plan serait parachevé au cours des semaines à venir.

66. La plupart des délégations qui interviennent se félicitent du plan stratégique le jugeant ambitieux et global. Plusieurs délégations souhaitent en savoir davantage concernant les implications financières de ce plan. Une délégation se félicite tout particulièrement de l'approche basée sur les résultats mais demande davantage d'informations sur la façon de mesurer les progrès et d'autres demandent davantage de détails sur les résultats du plan stratégique 2002-2004. Un certain nombre de délégations soulignent la nécessité pour les populations locales d'avoir accès au traitement ainsi qu'aux réfugiés et souhaitent établir des liens entre la prévention et les soins. De nombreuses délégations demandent qu'une attention plus grande soit apportée à la jeunesse et qu'il y ait davantage d'accords de coopération entre les voisins, comme l'a souligné la 15^e conférence CESAP de l'ONUSIDA en Thaïlande. Tout en appréciant l'accent

mis sur la coordination, une délégation suggère au HCR de mieux définir sa contribution particulière, ce qui pourrait engendrer un appui plus important de la part des donateurs. La délégation des ONG estime que les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles réfugiées dans les régions urbaines doivent être mieux connus et susciter une mobilisation de fonds plus grande. Le représentant de l'ONUSIDA appuie l'approche basée sur les droits de l'homme suivis dans le plan stratégique et estime que ce plan est en conformité avec le budget unifié.

67. En réponse aux requêtes visant à obtenir davantage d'informations, le Directeur et le Conseiller spécial sur le VIH/SIDA confirme que le rapport intégral de 2003 est disponible et que le rapport de 2004 sera disponible en avril ou en mai. Les délais ont été respectés pour le plan stratégique 2002-2004 et les fonds ont été obtenus et les délais fixés pour le plan 2005-2007 sont considérés comme réalistes bien que cela dépende partiellement du niveau de fonds disponibles. En tant que co-parrain de l'ONUSIDA, les besoins financiers du HCR font partie d'un budget unifié et seront totalement intégrés au budget par pays en 2006.

68. Le Conseiller spécial a l'intention de mettre davantage l'accent sur la jeunesse. Eu égard à la fourniture d'un traitement anti-rétroviral aux réfugiés et aux populations locales, le HCR s'efforce de convaincre les gouvernements hôtes et les bailleurs de fonds d'inclure les réfugiés dans leurs programmes. La prévention de la transmission de la mère à l'enfant constitue également une priorité. Le HCR a concentré ses efforts en Afrique, région actuellement la plus affectée, mais a l'intention de s'attaquer aux problèmes spécifiques du VIH en Asie. Un Coordonnateur régional pour la région Asie-Pacifique commencera ses travaux au début du mois d'avril.

IX. DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DU PERSONNEL

69. Le Président du Conseil du personnel reconnaît la contribution faite par le Haut Commissaire au cours de ses quatre années de service et exprime le regret du Conseil concernant certains aspects de l'enquête qui a abouti à sa démission. Le Conseil du personnel a écrit au Secrétaire général demandant une action ferme visant à garantir le respect de la légalité et du principe fondamental de la confidentialité dans les enquêtes. Le Président souligne les priorités du Conseil du personnel pour 2005 dans les domaines de la sécurité et du bien-être du personnel, les pratiques et politiques de personnel ainsi que la parité. Le Conseil du personnel s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Haut Commissaire par intérim et le Haut Commissaire Assistant au cours de cette période transitoire.

X. QUESTIONS DIVERSES

70. Au titre de ce point, le Président attire l'attention du Comité sur différentes résolutions concernant le HCR adoptées à la 59^e session de l'Assemblée générale. Elles incluent la résolution Omnibus approuvant le rapport de la 55^e session du Comité exécutif (A/RES/59/170) ; une résolution sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (A/RES/59/172) ; ainsi qu'une résolution concernant l'élargissement du Comité exécutif (A/RES/59/169).

71. Le Président rappelle également au Comité les prochaines réunions consultatives informelles sur le programme budget annuel pour 2006 ; la proposition visant à biennialiser le Budget-programme ; la sécurité et la sûreté du personnel ; et les questions à couvrir par les conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale. Le Bureau consultera également les membres sur la possibilité et le calendrier des consultations ultérieures concernant l'Office de l'Inspecteur général.

72. Le Président prononce la clôture de la 32^e réunion du Comité permanent.

LISTE DE POINTS
EXIGEANT UNE SUITE A DONNER

1. Création d'un service de réinstallation sous la responsabilité d'un fonctionnaire de niveau D-1 ;
2. Reprise du dialogue sur la proposition visant à créer un poste de Haut Commissaire Assistant (protection) et questions de gestion y relatives ;
3. Document du Bureau de l'Inspecteur général sur le lien entre le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau des services de contrôle interne ;
4. Rapport sur les buts de développement du millénaire à intégrer dans les exposés stratégiques futurs sur les activités régionales et les programmes globaux ;
5. Rapport futur sur l'utilisation des normes et indicateurs ;
6. Information sur le report concernant les Administrateurs auxiliaires ;
7. Analyse des expériences sur le ciblage de l'aide au développement ;
8. Informations complémentaires sur la mise en œuvre des initiatives «4R » en Afrique.

DECISION SUR LES BUDGETS-PROGRAMMES
ET LE FINANCEMENT EN 2005

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme (A/AC.96/1003, par. 24) ainsi que son débat sur les budgets-programmes et le financement lors de la trente-et-unième réunion du Comité permanent,

Réaffirmant l'importance du partage de la charge et de la responsabilité internationale dans la réduction du fardeau des pays hôtes, particulièrement les pays en développement,

1. *Note* que les besoins globaux du HCR au titre du Programme annuel pour 2005, sur la base des besoins actuellement connus, s'élèvent à 981,6 millions de dollars E.-U., tels qu'approuvé par la cinquante-cinquième session du Comité exécutif (dont 28,7 millions sous forme d'allocation du Budget ordinaire des Nations Unies et 7 millions pour les administrateurs auxiliaires) ;
2. *Note* que les budgets-programmes supplémentaires pour 2005 s'élèvent actuellement à 369 millions de dollars E.-U. ;
3. *Reconnaît* que les crises et activités imprévues au cours de 2005 pourraient nécessiter des programmes supplémentaires additionnels ou élargis et, partant, des ressources additionnelles en regard des budgets existants pour couvrir ces besoins ;
4. *Note* avec une vive préoccupation que le Haut Commissaire a été contraint de réduire les activités au titre du Budget-programme annuel pour anticiper des déficits financiers ; et
5. *Exhorte* les Etats membres, à la lumière des besoins importants à couvrir par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à répondre avec générosité et solidarité à son appel de ressources pour couvrir l'intégralité du Budget-programme annuel approuvé pour 2005 ainsi que les besoins au titre des budgets-programmes supplémentaires en 2005.

DECISION SUR L'EXAMEN DE LA CATEGORIE II
DE LA RESERVE DES OPERATIONS

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif (A/AC.96/1003, par. 24 c)) en vertu de laquelle il demande une évaluation indépendante de la catégorie II de la Réserve des opérations,

1. *Note* avec satisfaction le Rapport de l'évaluation indépendante ;
2. *Note* la recommandation du Rapport d'évaluation et du HCR selon laquelle le Comité exécutif à sa cinquante-sixième session plénière annuelle décide de prolonger la période expérimentale afin qu'une décision finale sur la catégorie II de la Réserve des opérations soit prise à sa cinquante-septième session plénière annuelle ;
3. *Demande* au HCR de présenter au Comité permanent en mars 2006 une analyse de l'expérience pilote prolongée et d'émettre une recommandation sur la légitimité de la catégorie II de la Réserve des opérations au-delà de la période expérimentale prolongée ;
4. *Demande* au HCR d'inclure dans son projet de Budget-programme annuel pour 2006 une Réserve des opérations composée de deux éléments, soit la catégorie I établie à un montant équivalent à 7,5 pour cent des activités programmées et un deuxième élément (catégorie II) d'un montant de 50 millions de dollars E.-U. ;
5. *Demande* en outre qu'au cours de la prolongation de la période expérimentale, le HCR prenne des mesures pour améliorer la circulation de l'information et la transparence au niveau du fonctionnement de la catégorie II ;
6. *Souligne* que le mécanisme de la catégorie II devrait être limité au financement des projets relevant des activités statutaires clés du Haut Commissaire ; *et demande* au HCR de veiller à ce que cet objectif soit atteint moyennant, entre autres, l'établissement de critères précis pour le mettre en oeuvre et rendre des comptes, ainsi que la fourniture de conseils appropriés, si nécessaire, aux donateurs potentiels.